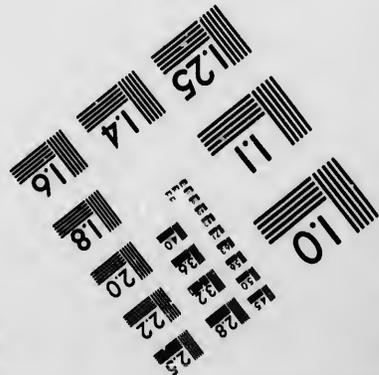
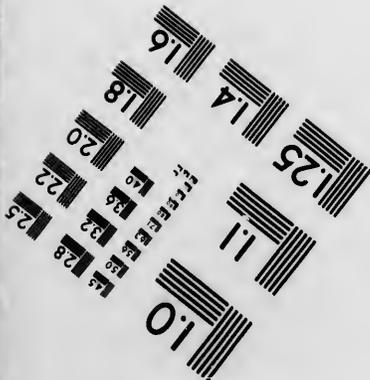
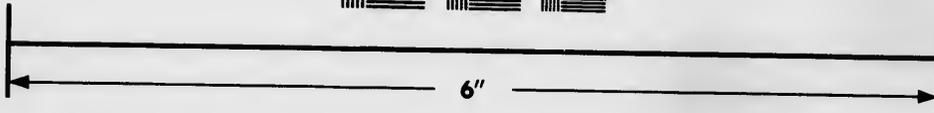
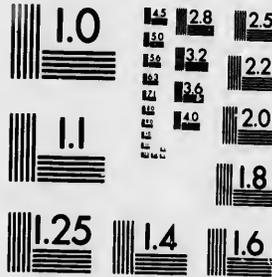


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14560  
(716) 872-4503

Ca

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1993**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                    |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression                    |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/<br>Pagination continue   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/<br>Comprend un (des) index  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear<br>within the text. Whenever possible, these have<br>been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | Title on header taken from: /<br>Le titre de l'en-tête provient:   |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /<br>Commentaires supplémentaires:   | <input type="checkbox"/> Title page of issue/<br>Page de titre de la livraison                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Caption of issue/<br>Titre de départ de la livraison                                      |
|  | <input type="checkbox"/> Masthead/<br>Générique (périodiques) de la livraison                                      |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

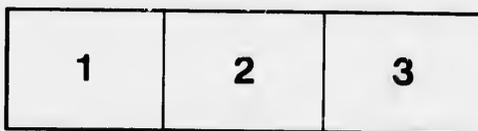
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

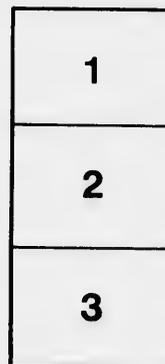
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.





Le vénérable Evêque de Montréal, croyant impossible pour ses jeunes gens la fréquentation de l'Université Laval essaya d'obtenir de Rome la permission d'ériger dans sa ville épiscopale, une Université catholique qui fût placée sous sa direction. La cause fut plaidée devant ce tribunal suprême; et les vues de Mgr. Bourget ne furent pas maintenues. C'est Sa Grandeur elle-même qui fit connaître ce résultat par une circulaire adressée à MM. les Supérieurs des Collèges de son Diocèse, et qui commençait par cette phrase: "Quoique vous n'ayez pris aucune part au projet d'une Université à Montréal, je m'empresse toutefois de vous informer que le Saint-Père n'a pas jugé à propos d'entrer dans ce plan. Je me suis fait en conséquence un devoir d'y renoncer." Ceci se passait en 1862. Depuis, Mgr. Bourget a fait à Rome une nouvelle tentative, qui n'a pas eu plus de succès.

Comme le motif de ces réponses de Rome a été de maintenir les droits acquis de l'Université Laval, nous espérons qu'aucune tentative nouvelle ne se ferait sans passer par Rome. C'est là, mon Révérend Père, la cause de la surprise que je manifestais au commencement de ma lettre. Aussi ai-je lieu de croire que, si vous aviez été au courant de toutes ces démarches, vous n'auriez pas autorisé la demande annoncée.

Je suis donc chargé par le Conseil de l'Université Laval de prier, par votre entremise, le Collège Ste. Marie de Montréal de vouloir bien se désister de sa demande, du moins tant que subsistera la défense maintenue à Rome.

Soyez persuadé, mon Révérend Père, que si Rome autorise l'érection d'une Université catholique à Montréal, quels qu'en puissent être les inconvénients pour nous, nous n'essaierons pas de vous détourner de votre projet.

En attendant j'espère, mon Révérend Père, que vous ne trouverez pas mauvais que nous essayions de maintenir notre position, déjà assez peu encourageante par elle-même, bien que les obstacles semblent diminuer notablement. C'est une justice que nous devons au Séminaire de Québec, à notre passé comme Université, aux efforts des deux derniers Archevêques de Québec pour aller défendre à Rome les droits de l'Université, enfin à la décision même de Rome, que nous ne devons pas rendre illusoire.

Il y a tant de causes de dissensions, pour ne pas dire de scandale, entre Québec et Montréal, qu'il ne faudrait pas allumer un nouveau brandon de discorde à propos des prétentions de deux maisons religieuses. Or remarquez, mon Révérend Père, que dans cette dernière affaire, c'est à nous qu'appartient le plus beau rôle, celui de la défensive.

Veuillez me croire, mon Révérend Père, dans le désir et l'espoir d'une concorde fraternelle,

Votre très-humble et très-dévoûé

serviteur et confrère en N. S.

(Signé)

Mons. E. HAMEL, Ptre.

Recteur U. L.

En même temps, le Recteur écrivait à NN.SS. les Evêques de la Province pour leur demander leur opinion. Naturellement cette demande ne fut pas faite à Mgr. de Montréal, dont l'opinion ne pouvait être douteuse. Les réponses favorables à l'Université Laval ont été publiées dans la première partie de ces *Remarques*. La réponse de Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières, quoique bienveillante pour l'Université Laval, n'était pas cependant favorable à la position qu'elle désirait tenir. Comme Mgr. des Trois-Rivières n'avait pas exprimé la permission de la publier, on ne crut pas devoir le faire d'abord. Depuis cette époque, le vénérable Prélat a fait connaître qu'il n'objectait pas à la publication de sa lettre; et nous la publions ici pour compléter la suite des documents:

## EVÊCHÉ DES TROIS-RIVIÈRES,

9 novembre, 1872.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Le grand nombre de jeunes gens qui se rendent à Montréal pour leurs études professionnelles, et qui vont ensuite, dans bien des cas, demander des grades universitaires aux institutions protestantes, me fait croire que la demande projetée des RR. PP. Jésuites répond à un besoin réel, et qu'il en résultera un véritable bien pour la religion et notre nationalité. Mais j'espère en même temps qu'elle n'aura pas les graves conséquences que vous semblez en redouter pour l'Université Laval. D'ailleurs, je crois que les RR. PP., pas plus que Mgr. de Montréal, n'ont l'intention et ne voudraient ériger une Université catholique sans la permission du Saint-Père, et qu'ils ne s'y croiraient nullement autorisés par notre Législature.

Dans cette conviction, je regrette de ne pouvoir engager le gouvernement à prier les RR. PP. de se désister de leur demande, et, dans l'espoir qu'il en résultera un grand bien sans nuire à votre grande institution, je demeure avec considération,

Votre tout dévoué serviteur.

(Signé) ✠ L.-F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

M. le G.-V. T. Hamel,

Recteur de l'U. Laval.

Le 10 novembre le Rév. Père Lopinto vint lui-même à Québec, dans un esprit de bonne entente, apporter la réponse officielle du Collège Ste. Marie à la lettre du Recteur de l'Université Laval du 4 novembre. Voici ce document :

MONTRÉAL, 9 Novembre 1872.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Je me suis empressé de communiquer aux membres de la corporation de notre Collège la lettre du 4 Novembre, que vous m'avez adressée au nom du Conseil Universitaire ; et ils m'ont autorisé à y faire la réponse suivante.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, que dans la démarche que nous nous proposons de faire auprès de la Législature, nous ne voulons pas blesser les droits de qui que ce soit, ni aller contre aucune défense de Rome. Nous n'avons pu non plus nous persuader que l'Université Laval ait jamais eu le droit absolu d'empêcher indéfiniment l'érection de toute autre Université catholique en Canada : vous-même ne semblez pas le croire, puisque vous mettez une restriction au droit que vous revendiquez. En effet un semblable droit aurait pu devenir injuste en devenant un obstacle au bien de la Religion et de la Société ; car il pourrait venir un temps où il fût nécessaire ou utile à la Religion et à la Société d'établir d'autres Universités catholiques. Pour la même raison nous ne pensons pas que la défense de Rome mentionnée par vous doive s'étendre à tous les temps et à tous les cas. Nos Seigneurs les Evêques de Kingston et d'Ottawa, dont les Diocèses faisaient partie de la Province de Québec lors de la fondation de l'Université Laval, ne l'ont pas pensé non plus. Car quoiqu'ils ne pussent ignorer ni le droit et obtenu pour leurs Collèges respectifs les privilèges universitaires ; et en le faisant ils n'ont pas cru léser les droits de l'Université Laval, ni aller contre la défense de Rome : l'Université elle-même semble avoir été du même avis puisque elle n'a pas réclamé.

Pourquoi maintenant trouverait-on mauvais que le Collège Ste. Marie demandât ce que les Collèges de Kingston et d'Ottawa ont obtenu depuis plusieurs années ? Serait-ce parce que le besoin s'en ferait moins sentir à Montréal que dans ces deux villes ? Mais qui pourrait le soutenir en présence de ce fait humiliant

pour la Religion et la Nationalité Canadienne, que les étudiants catholiques de Montréal plus nombreux que celles de ces deux villes ensemble ont recours aux Universités protestantes pour en obtenir les degrés ?

Sans doute, Monsieur le Recteur, nous sommes loin de penser que l'Université Laval soit devenue indigne de sa mission ; nous sommes au contraire persuadés qu'elle ne le deviendra jamais. D'un autre côté nous n'examinons pas si absolument parlant, elle est suffisante ou non pour les besoins ; mais il est facile de constater que, pour une raison, ou pour une autre, elle ne satisfait pas aux besoins des catholiques de Montréal.

Dans ces circonstances, Monsieur le Recteur, le Collège Ste. Marie ne croit lésé aucun droit en cédant aux instances répétées d'un très-grand nombre des meilleurs catholiques de Montréal ; il pense au contraire remplir une espèce de devoir.

Nous sommes surpris et peines de voir que notre démarche vous apparaisse comme un *brandon* de discord. Nous ferons tout en notre pouvoir pour maintenir la paix ; nous adresserons simplement notre demande à la Législature. Si elle la rejette, nous nous consolerons en pensant que, si nous ne rendons pas ce service aux catholiques de Montréal, la responsabilité n'en pèsera pas sur nous. Si elle y fait droit, nous tâcherons d'user des privilèges qu'elle nous accordera sans offenser l'Université Laval, avec laquelle nous désirons toujours vivre en bonne intelligence.

Veuillez, Monsieur le Recteur, croire aux sentiments d'estime et de profond respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et dévoué serviteur  
et confrère en Notre-Seigneur,

F. M. LOPINTO, S. J.

MESSIRE T. E. HAMEL.

Recteur de l'Université Laval, Québec.

À la suite d'une entrevue privée avec le Recteur de l'Université et d'une seconde en présence des Honorables MM. Chauveau et Onimet, où assistaient le Rév. Père Lopinto avec M. le Chevalier de Bellefeuille d'une part, et le Recteur de l'Université Laval de l'autre, ce dernier demeura sous l'impression que, vu les apparences et après explications des deux côtés, les Rév. PP. du Collège Ste. Marie retireraient leur demande et que tout finirait là, au moins devant le public ; car on ne pouvait évidemment empêcher un recours à Rome.

Mais tel ne fut pas le cas. Comme il se fit alors des démarches très-actives auprès des Membres du Parlement, le Recteur se crut obligé de faire publier la première partie de ces *Remarques*, afin de détruire l'impression qui semblait se répandre sur le caractère des décrets émanés de Rome, et sur la prétendue opiniâtreté de l'Université Laval à refuser des offres raisonnables à la ville de Montréal. En même temps, le Recteur écrivit à Mgr. de Montréal la lettre suivante :

SÉMINAIRE DE QUÉBEC,

29 novembre 1872.

MONSIEUR,

Nous avons vu avec peine les RR. PP. du Collège Ste. Marie annoncer qu'ils se proposaient de demander à la Législature la faculté de pouvoir donner des grades universitaires, parce que nous croyons être encore sous la protection des décrets rendus à Rome en faveur de l'Université, et parce que la démarche des RR. PP. est de nature à compromettre l'existence de celle-ci.

Nous avons fait tout en notre pouvoir pour arranger cette affaire privément, et nous avons, dans cette intention, retardé tant que nous avons pu notre défense, espérant que nous n'aurions pas besoin d'y avoir recours. Mais la déclaration

formelle de M. de Bellefeuille dans la *Minerve*, confirmée par les démarches très-actives faites depuis quelques jours auprès des Membres du Parlement, nous a forcés à sortir de notre réserve et à défendre ce que nous regardons comme nos droits.

Ce qui nous a fait peine surtout, c'est que les RR. PP. se trouvent avoir porté devant un *Parlement* une question qui a été jugée par un tribunal ecclésiastique, et le plus haut tribunal que reconnaissent les Catholiques.

Aussi, au nom de mes confrères, je prie Votre Grandeur de croire que nous avons fait tout notre possible pour empêcher la question de venir devant les Chambres, et que c'est bien à regret que nous allons sur ce terrain.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

De Votre Grandeur

le très-humble serviteur,

(Signé)

THOS. E. HAMEL, Ptre.

R. U. L.

C'est probablement en réponse à cette lettre que le vénérable Prélat a écrit à Mgr. l'Archevêque la lettre suivante, publiée le lendemain dans le *Nouveau-Monde*, avec un préambule que nous reproduisons aussi :

MESSIEURS,

MONTRÉAL, 22 novembre, 1872.

Je vous prie de publier une lettre que j'avais l'honneur d'adresser, hier, à Mgr. l'Archevêque de Québec, au sujet du projet d'une Université, pour les catholiques, à Montréal, et dont vous recevrez une copie avec la présente.

Mon intention principale, en écrivant cette lettre et en la rendant publique, est de donner connaissance d'un document que j'ai entre les mains et qui atteste que les catholiques qui voteront pour une Université à Montréal, ne violent pas les décrets du Saint-Siège; et que non-seulement on peut, mais que l'on doit, dans les circonstances présentes, prendre des moyens honnêtes, pour procurer à notre ville un établissement dont elle ne peut plus se passer.

Je profite de l'occasion pour vous recommander de ne rien répliquer aux injures qui me seraient personnelles et de vous contenter de soutenir et de défendre les bons principes, tels qu'on les enseigne et les défend à Rome. Or, ce doit toujours être avec cette fermeté, mêlée de prudence et de charité, qui caractérise toute bonne cause, que vous devez procéder dans vos discussions à ce sujet.

Je prie Dieu de vous assister de son puissant secours, pour que vous puissiez remplir dignement votre importante mission; et je demeure bien véritablement,

Messieurs,

Votre très-humble serviteur,

✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.

A MM. les Rédacteurs du *Nouveau Monde*.

MONTRÉAL, 21 novembre 1872.

MONSEIGNEUR,

Ce qui se dit et se fait, à l'heure qu'il est, par rapport au projet d'une Université catholique à Montréal, m'impose le devoir d'élever la voix; et c'est avant tout à Votre Grandeur que je m'adresse.

On m'assure qu'à Québec l'on dit tout haut et à tous ceux qui veulent l'entendre, que l'on ne peut en conscience, et sans désobéir au Saint-Siège, voter en faveur de ce projet. Or, je tiens à prouver publiquement que tel n'est pas le cas.

Après que l'on m'eût infirmé la conclusion finale de la Suæve Congrégation à ce sujet, je demandai à S. Eminence le Card. Prêtre de la Propagande, s'il me serait permis de revenir à la charge, dans le cas où arriveraient les fâcheux résultats que j'avais signalés. Son Eminence me répondit que j'aurais l'-dessus toute liberté.

Profitant de cette déclaration de l'homme éminent qui est à la tête du tribunal qui avait jugé cette grave affaire, j'ai informé Son Eminence que nos étudiants en Droit et en Médecine étaient entre les mains des universités protestantes, qui leur conféraient les degrés académiques auxquels ils tiennent, pour ne pas être réduits à un état d'infériorité. Interrogé si on pouvait les abandonner, pendant que nos avocats et nos médecins, justement effrayés des dangers qui courent pour leur foi ces jeunes gens, nous demandaient notre concours pour leur procurer, par l'établissement d'une Université à Montréal, le secours dont ils ont besoin, pour que les principes religieux et vraiment catholiques se conservent et se propagent parmi eux, pour le salut de leurs enfants et l'honneur de leur profession, Son Eminence a répondu que non-seulement on pouvait, mais que sans aucun doute on devait insister pour obtenir cette Université. Elle s'est même chargée de présenter au Saint-Père et d'appuyer de son influence auprès de Sa Sainteté, la supplique que l'on mettrait entre ses mains, pour en faire la demande.

Il s'ensuit, dans l'opinion du Cardinal Prêtre de la Propagande, que non seulement nous ne sommes pas coupables, mais que même nous sommes tenus de faire des démarches pour nous procurer une Université qui préservera nos bons jeunes gens du malheur dont ils sont menacés, de faire naufrage dans la foi. C'est ce que nous faisons, en procédant honnêtement et loyalement, tant à Rome qu'à Québec. Car il nous faut le concours des deux pouvoirs religieux et civils et nous faisons ce qui a été fait pour l'établissement de l'Université Laval. Car, si je ne me trompe, ceux qui avaient été chargés de diriger et de mener à bonne fin cette grande affaire, ont travaillé simultanément, et à Rome et à Londres.

Je vais maintenant rappeler certains faits concernant l'Université Laval, pour répondre d'une manière sommaire, à une multitude de questions plus ou moins brillantes, que fait surgir le projet d'une Université pour les catholiques à Montréal. Ces faits se déroulent à ma mémoire, comme s'ils étaient d'hier; et je ne m'arrête pas à les prouver et à les particulariser, parce qu'ils se trouvent consignés dans les archives de l'Université Laval, aussi bien que dans celles de l'Evêché de Montréal.

C'est moi qui ai eu la pensée d'une Université catholique en Canada et qui en ai donné l'éveil à ceux qui pouvaient y concourir. C'est moi qui ai insisté tout particulièrement pour que cette nouvelle Université eût le droit de s'affilier tous les Collèges du pays, afin de faire participer aux avantages de ce grand établissement, tous les diocèses de la Province de Québec. J'ai salué avec bonheur l'avènement de cette Université, comme l'aube d'un beau jour, pour notre chère patrie. Je crois avoir fait tout en mon pouvoir pour que Montréal eût sa part dans la distribution des biens et des avantages qui devaient découler de ce grand établissement. Ce n'est pas pour m'en attribuer quelque gloire, que je rapporte ces faits, mais uniquement pour prouver que j'avais à cœur la prospérité de l'Université qui nous était accordée, pour que notre jeune pays pût se placer, avec de sérieuses études, parmi les savants de la vieille Europe.

Je n'eus donc pas de peine de soumettre la supplique que presenta au Saint-Siège Mgr. Turgeon, quand il fut question de solliciter un Indult Pontifical, pour ériger canoniquement l'Université Laval. Mais je ne manquai pas, en signant cette supplique, de lui faire observer que je compterais en toute confiance sur son concours, lorsque j'aurais aussi moi à m'occuper de fonder un pareil établissement à Montréal. Car, dans le premier Concile de Québec, comme depuis, il a toujours été entendu, et l'Université Laval en est convenue, qu'il pourrait y avoir, dans la Province, plusieurs Universités catholiques. Aussi les évêques d'Ottawa et de Kingston, en s'adressant seulement au gouvernement, en ont-ils demandé et obtenu chacun une. Ces faits parlent bien haut; aussi, serait-ce peine perdue que de s'arrêter à les faire ressortir.

Mais en voici un qui mérite la plus sérieuse attention, c'est l'affiliation des Collèges et des Ecoles de Droit et de Médecine à l'Université Laval. Or, pour ce qui regarde les diocèses de Saint Hyacinthe, de Montréal, de Kingston, d'Ottawa, de Toronto, d'Hamilton et de Londres, tous de la Province ecclésiastique de Québec, à l'époque de la fondation de cette Université, je ne vois que le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse qui ait voulu consentir à cette affiliation. Il n'a pas dépendu de moi si les autres ont refusé de le faire, ou si l'Université n'a pas jugé à propos de les admettre. Je ne fais que constater que tel est le fait.

Il en est de même des Ecoles de Droit et de Médecine qui sont à Montréal. Cette dernière a fait en vain, pendant longtemps, d'inutiles efforts, pour parvenir à une affiliation qui serait honorable aux professeurs et avantageuse aux élèves, que l'on a voulu à tout prix de céder à Québec, pour y suivre les cours de Laval. J'ai fait ce que j'ai pu pour obtenir ce résultat. Mais des obstacles insurmontables, qu'il n'était pas en mon pouvoir de dominer, ont fait échouer tous mes efforts. Enfin, il se fit, il y a environ deux ans, une ouverture pour opérer cette affiliation. Mais d'abord, c'était trop tard, puisque, nonobstant toutes nos protestations, cette Ecole de Médecine est devenue une faculté d'une Université protestante, qui l'avait affiliée, à des conditions avantageuses selon le monde; et ensuite, parce que les conditions que l'on faisait aux professeurs leur ont paru tout-à-fait inadmissibles.

On a voulu que j'intervienne, pour opérer une affiliation dont on ne voulait pas; et, d'un autre côté, l'Evêque demeurait aussi étranger dans la succursale que l'Université consentait à faire à Montréal qu'il l'est au Corps Universitaire, qui est à Québec. Dans cette étrange position, j'ai cru que ce qu'il y avait de mieux à faire pour moi était de garder un modeste silence qui, dans de telles circonstances, devait être considéré comme un refus de me prêter à l'établissement d'une branche de l'Université où l'Evêque n'avait pas marquée toute la place que lui donnent les saints canons.

Enfin, après un long délai, V. G. m'a demandé, de vive voix, une réponse; et je la lui ai donnée, de vive voix, en lui disant que je ne pouvais consentir à l'établissement de cette succursale, en lui donnant pour raison que l'Evêque n'y serait pour rien; à quoi V. G. a ajouté qu'il n'était pas nécessaire qu'il intervint dans cet établissement. J'ai cru prudent d'en demeurer là pour éviter des difficultés qui auraient été, probablement, pénibles sous plusieurs rapports et n'auraient abouti à rien.

Mais si d'un côté je me suis efforcé de former un courant qui aurait porté les institutions de la ville et du diocèse de Montréal vers l'Université Laval, je me suis opposé comme je le devais, à l'affiliation de celles qui ont voulu s'unir aux Universités protestantes. Nous faisons tous nos efforts pour en empêcher les mauvais effets; mais nous en serons nécessairement tôt ou tard débordés. C'est ce que nous voudrions éviter, en cherchant à établir une nouvelle Université, pour les catholiques de Montréal.

Avec tous ces faits bien compris et examinés avec impartialité, il est facile de résoudre toutes les objections que l'on amène contre le projet d'une Université à Montréal.

Avant de terminer, il me reste, Monseigneur, à vous faire observer qu'après tous les essais qui ont été faits, on ne réussira jamais à attirer à Québec les étudiants en Droit et en Médecine de Montréal. Il s'en suivra qu'ils demeureront affiliés aux universités protestantes et exposés au danger de perdre la foi, sans aucun profit pour l'Université Laval.

Une Université à Montréal les sauverait sans nuire à Laval, qui aura toujours son nombre d'élèves fournis par les institutions qui lui sont affiliées. D'ailleurs, n'y aurait-il pas, pour Laval, plus de bénédictions à laisser s'établir une institution qui est jugée nécessaire, que de s'y opposer au risque de faire un mal incalculable?

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur, de Votre Grandeur,

Le très-humble et respectueux serviteur,

✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.

MGR. E. A. TASCHEREAU,  
Archevêque de Québec.

1872

Le 23 novembre Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières eut devoir appuyer Mgr. de Montréal et envoya à Sa Grandeur la lettre suivante, publiée en même temps dans le *Journal des Trois-Rivières* :

EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES..

Ce 23 Novembre 1872.

MONSIEUR,

M. le recteur de l'Université Laval m'a demandé comme aux autres Evêques de la Province de Québec de vouloir bien engager le gouvernement à s'opposer à la demande des RR. PP. Jésuites, au sujet des grades universitaires, en les priant de la retirer, si toutefois, je n'en espérais pas un plus grand bien. Ma réponse n'a pas été publiée avec celle de mes Vénérables Collègues, probablement faite d'une permission aussi explicite. Cependant comme Votre Grandeur est particulièrement intéressée dans cette grave question, il me paraît tout à fait convenable de vous la faire connaître. Voici à peu près comment ma conscience me l'a dictée. — Le grand nombre de jeunes gens qui vont faire leurs études professionnelles à Montréal et demander ensuite leurs grades universitaires aux institutions protestantes est pour moi une preuve évidente que la demande des RR. PP. Jésuites est tout à fait opportune. Dans mon humble opinion il en résultera un grand bien pour la religion et le pays, par la protection et la surveillance que la réalisation de ce projet assurera à la foi et aux mœurs de ces chers jeunes gens. Les craintes insuffisamment fondées, puisqu'il y a déjà à Montréal dans les Ecoles de Droit et de Médecine un nombre suffisant d'élèves pour soutenir les chaires demandées, sans qu'il soit nécessaires de supposer qu'il faudra y attirer les étudiants de Québec qui ont déjà tout ce qu'il leur faut chez eux.

Quant à l'objection tirée de la décision donnée à Rome il y a plusieurs années, elle ne me paraissait pas non plus avoir une grande force, puisqu'il est bien certain que ni Monseigneur de Montréal, ni les RR. PP. Jésuites n'ont l'intention d'ériger une Université catholique en cette ville sans l'autorisation du St-Siège. Avec ces convictions, je ne puis donc engager le gouvernement à prier les RR. PP. Jésuites de retirer leur demande.

Tel est le sens de la réponse que j'ai cru devoir faire à M. le Recteur.

Maintenant je vous dirai, Monseigneur, qu'après y avoir mûrement réfléchi, je serais heureux de voir fonder une Université catholique à Montréal. La raison qui me fait désirer cette fondation est la même que celle qui presse Votre Grandeur depuis plusieurs années de travailler à la réalisation de ce projet, c'est surtout le bien religieux et moral de la nombreuse jeunesse qui fréquente les écoles professionnelles de cette ville.

Le Séminaire de Québec a fait sans doute de grands et louables sacrifices pour la fondation et le soutien de l'Université Laval, mais une expérience de près de 20 ans prouve à l'évidence que cette Institution ne peut attirer à elle la plus grande partie de la jeunesse catholique de la province.

Les élèves des cours de Théologie, de Médecine et de Droit sont bien plus nombreux à Montréal qu'à Québec, malgré les efforts et les sacrifices faits pour les diriger vers l'Université Laval. C'est un fait que tout le monde peut constater et que Votre Grandeur a déjà signalé en plusieurs circonstances. Les conditions dans lesquelles se trouve Montréal leur offre tant d'avantages qu'ils y sont entraînés comme par la force des choses. Pour ma part je puis dire que plus des trois-quarts des aspirants aux professions libérales dans le diocèse des Trois-Rivières vont y faire leurs études préparatoires. Comment l'intérêt que je porte à ces chers jeunes gens et à mon pays ne me ferait-il pas appeler de tous mes vœux une Institution aussi propre à sauvegarder leur foi et leurs mœurs, tout en les préparant à devenir des hommes capables dans leur profession et des citoyens propres à faire l'honneur et la force de notre nation. Je ne vois donc pas quelles raisons valables on pourrait sérieusement alléguer pour refuser à ces nombreux étudiants les avantages que l'on a accordés avec tant de facilité à ceux d'Ottawa et de Kingston et pourquoi la plus importante ville du pays serait la plus maltraitée sous ce rapport.

Il me semble que l'on s'exagère le tort qui en pourrait résulter pour l'Université Laval. Il y a déjà à Montréal tout ce qu'il faut pour cette fondation et surtout les élèves, et l'institution pourrait très-bien fonctionner de suite sans avoir à faire de sacrifice pour alimenter ses cours. D'ailleurs on ne voit pas pourquoi les étudiants de Québec feraient différemment de ceux de Montréal et ne continueraient pas à aller chercher leur intérêt où il se trouve, c'est-à-dire, chez eux. Il me semble donc raisonnable de croire que la fondation d'une Université catholique à Montréal n'aura pas pour effet de diminuer sensiblement le nombre des élèves de l'Université Laval; qu'il en sera après comme avant que chacun ira où il se trouvera avoir le plus d'avantage et de facilité pour faire ses cours.

La seconde objection qui a semblé plus grave est la décision donnée à Rome il y a 7 ans contre l'opportunité de cette fondation. J'apprends avec plaisir que cette objection tombe d'elle-même devant les nouvelles instructions que Son Éminence le Cardinal Barnabo a données à Votre Grandeur à ce sujet, et je suis heureux de voir que je ne me suis point trompé en disant à M. le Recteur que ni Vous ni les RR. PP. Jésuites n'aviez l'intention d'ériger une Université catholique sans l'autorité expresse du St. Siège. On a donc jugé à Rome que ce qui n'était pas expédient il y a 7 ans, l'était devenu aujourd'hui, que l'épreuve est suffisante, et que le bien de la religion demande la fondation d'une Université catholique à Montréal. Or tout le monde sait avec quelle maturité on juge à Rome. La haute autorité qui a été invoquée contre la demande des RR. PP. Jésuites vient donc aujourd'hui l'appuyer de tout son poids. Aussi ai-je la confiance qu'elle contribuera beaucoup à la faire accueillir favorablement en faisant disparaître les dissentiments.

J'entre donc pleinement dans les vues de Votre Grandeur sur cette importante question, et cela par conviction et par sentiment du devoir: car le diocèse des Trois-Rivières y est grandement intéressé, puisque plus des trois-quarts de ses aspirants aux professions libérales en recueilleront les précieux avantages, et que ma sollicitude pastorale ne doit pas moins s'étendre sur eux que sur les autres. Je joins de grand cœur mes prières aux vôtres pour conjurer le Seigneur d'incliner les esprits et les cœurs à faire un accueil favorable à cette demande, qui dans mon humble opinion, n'a en vue que le plus grand bien de la religion et du pays... ..

Je demeure bien cordialement et avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur,

Le tout dévoué Serviteur et Frère en J.-C.

✠ L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

A Sa Grandeur

MGR. L'EV. DE MONTRÉAL.

A la même date, 23 novembre, Mgr. l'Archevêque de Québec, voyant que la lettre de Mgr. de Montréal était rendue publique, écrivit au Recteur de l'Université la lettre suivante, l'autorisant à la publier avec la réponse que Sa Grandeur avait faite dès le 22 à Mgr. de Montréal. Voici ces deux documents:

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.

23 Novembre, 1872.

MONSIEUR LE RECTEUR,

J'apprends que Mgr. de Montréal a publié, dans le *Nouveau-Monde*, la lettre qu'il m'a adressée, le 21 courant, au sujet de la question de l'Université. Il n'est que juste de faire connaître aussi la réponse que j'y ai faite, et je vous en envoie une copie que je vous autorise à publier avec la présente, si vous pensez que cela puisse être utile à la cause de l'Université Laval. Cette réponse n'est pas longue; j'ai cru que l'argument que j'y emploie suffirait, aux yeux du Vénérable Prélat, pour mettre fin à toute discussion de sa part. Invoquer l'autorité du Père commun est le droit de tout enfant de l'Église. C'est, d'ailleurs, dans la circonstance présente, un argument *ad hominem* dont chacun comprend et sent la portée.

1872

Je n'entre point dans la discussion de tous les faits et arguments de la lettre en question. Le petit *Mémoire*, que vous venez de publier, me paraît y répondre suffisamment. Je me contente de faire ici quelques remarques :

1<sup>o</sup> En septembre 1870, étant Recteur, j'allai demander à Mgr. de Montréal s'il aurait pour agréable que l'Un. Laval fit des démarches pour établir une succursale dans sa ville. Sur sa réponse affirmative, l'Université fit certaines propositions contenues dans une lettre du 7 octobre. Lorsque Mgr. de Montréal vint à Québec pour la sépulture de Mgr. Baillargeon, je lui demandai des nouvelles à ce sujet. Voici ce que, le soir même, aussitôt après cette entrevue, je consignai dans une note : " Il me dit qu'il avait communiqué nos propositions aux messieurs qui s'étaient occupés de cette affaire pour le Droit, et à l'École de Médecine, qui, probablement, demanderait à être agréée, si les conditions lui agréaient ; il ajouta qu'il me communiquerait leur réponse dès qu'il l'aurait reçue. Il me fit alors quelques objections sur le projet, tel que formulé dans ma lettre du 7 octobre, mais plutôt pour provoquer une discussion à ce sujet que comme réponse définitive."

Quant à la réponse promise, elle n'était pas encore venue un mois plus tard, et, le 19 novembre 1870, j'écrivis à Mgr. de Montréal une lettre dans laquelle je lui disais : " N'ayant encore reçu aucune réponse (à ma lettre du 7 octobre), j'ose prier Votre Grandeur de vouloir faire connaître si nous devons considérer ce projet comme entièrement abandonné."

Cette lettre n'a reçu aucune réponse. Il me semble pourtant qu'un mot n'eût rien gâté à l'affaire.

Mgr. de Montréal vint à Québec au milieu de décembre de la même année. Je n'osai lui en parler, dans une conférence assez longue que nous avons eue ensemble sur différentes affaires.

2<sup>o</sup> Dans sa lettre du 17 août 1865, rapportée dans votre dernier *mémoire*, Son Eminence le cardinal Barnabo dit à Mgr. Baillargeon : " J'ai conseillé à l'Evêque de Montréal de se désister de ses propositions et de s'efforcer, soit par des exhortations, soit même par des subsides, d'attirer les jeunes gens à fréquenter l'Université Laval. A cette occasion, je lui ai représenté comment, par cette manière d'agir, il confirmerait la pensée que lui-même exprimait en écrivant aux Recteurs des Collèges, le 31 mai 1862 : *Roma locuta est, causa finita est*, et qu'ainsi, ce qui a été décrété demeurant intact, il pouvait facilement arriver à rétablir la concorde."

Sur quoi je demande quand et comment ce conseil du Préfet de la S. C. de la Propagande a été mis en pratique ? Si, comme il est tout probable, cette affaire de l'Université est de nouveau plâtrée à Rome, ce sera un compte à régler avant tout. Pour la nouvelle Université projetée, il y a eu un grand zèle de déployé ; la centième partie de ce zèle eût suffi pour donner un excellent résultat pratique au conseil venu de Rome.

3<sup>o</sup> En 1870, Mgr. de Montréal, comme aujourd'hui, se plaignait de ce que les droits de l'Evêque n'étaient pas assez sauvegardés. Supposons que ce soit le cas, l'Université Laval devait au moins être mise en demeure d'y pourvoir.

4<sup>o</sup> Quand le séminaire de Québec s'adressait simultanément à Londres et à Rome pour faire approuver le projet de l'Université Laval, tout était à faire, aujourd'hui tout est fait. Rome, qui sortait à peine des difficultés énormes suscitées par la création canonique de l'Université catholique de Dublin, craignait de nuire à l'Université Laval en lui donnant son approbation avant que le gouvernement eût accordé la Charte ; mais aujourd'hui les difficultés sont à Rome et il faut les y faire lever avant de s'adresser au Parlement. Les circonstances sont donc différentes du tout au tout, et les conclusions qu'on en tire ne sauraient être les mêmes.

Agrérez, M. le Recteur,

l'assurance de mon sincère attachement,

(Signé)

✠ E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

RÉVD. M. T. E. HAMEL, Etc.,  
Recteur de l'Université Laval.

*Lettre de Mgr. l'Archevêque de Québec, en réponse à la lettre de Mgr. de Montréal du 21 Novembre 1872 :*

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
22 Novembre 1872.

MONSEIGNEUR,

En réponse à la lettre de Votre Grandeur en date d'hier, j'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur qu'en effet ici, à Québec et ailleurs, on dit tout haut que l'on ne peut en conscience et sans désobéir au Saint-Siège, voter en faveur du projet d'une nouvelle Université. J'avoue que je partage tout à fait cette manière de voir, et je déclare à Votre Grandeur que je proteste contre ce projet comme contraire aux décrets du Saint-Siège, qui conservent toute leur force, tant qu'ils n'auront pas été révoqués par l'autorité compétente. Tous les arguments du monde viennent se briser contre ces paroles : *Roma locuta est, causa finita est.* Si elle parle de nouveau, si elle défait ce qu'elle avait fait, parce que les circonstances sont changées, à la bonne heure ; l'Université Laval et l'Archevêque de Québec devront se soumettre, et ils ne manqueront pas à leur devoir. Ils ne chercheront pas de faux fuyants pour en éluder les décrets ; la soumission sera franche, loyale, complète, comme il convient à de véritables enfants de l'Église. Mais tant que Rome n'aura pas parlé, ils invoqueront son jugement et regarderont comme criminel tout ce qui tend à le mettre à néant, sous quelque beau prétexte qu'il se couvre.

Veuillez agréer, etc., etc.

(Signé). ✠ E. A. AUCH. DE QUÉBEC.

Malgré ces protestations, Mgr. de Montréal adressa au clergé de son diocèse la circulaire suivante, qui ne porte pas de date :

*Circulaire au Clergé du diocèse de Montréal.*

MONSIEUR,

“ Vous recevrez avec la présente une Requête aux trois Branches de la Législature, pour demander l'établissement d'une Université catholique à Montréal.

“ Veuillez bien la signer et la faire signer par les principaux citoyens de votre village et autres, et la renvoyer aussitôt que possible à l'Evêché.

“ Je suis bien cordialement, Monsieur,

“ Votre tout dévoué serviteur.

✠ IG. EV. DE MONTRÉAL.

“ N.-B. M. le Curé est instamment prié de donner son attention immédiate à la demande contenue dans cette circulaire, car il faut que ces Requêtes soient présentées au Parlement dans quelques jours. Il serait désirable que M. le Curé pût signer et faire signer les Requêtes le jour même de leur réception et les renvoyer par le retour de la malle.”

Voici maintenant une des Requêtes :

“ A l'Honorable Conseil Législatif de la Province de Québec siégeant en Parlement.

“ L'humble Requête des soussignés de la paroisse de Comté de

“ Expose respectueusement :

“ Qu'ils ont appris avec satisfaction que la Corporation du Collège Sainte Marie, à Montréal, avait adressé à Votre Honorable Conseil une requête demandant à être érigée en Université et à avoir le droit de conférer aux élèves qui suivraient ; les

107/2

cours que la dite Université établirait, les degrés universitaires ordinaires, avec les privilèges qui, dans cette Province, sont attachés à ces degrés.

• Que jusqu'ici la Cité de Montréal, quoiqu'elle soit le plus grand centre catholique de la Puissance du Canada, a été privée des avantages d'une Université catholique, et qu'il est temps de combler un vide que vos requérants regrettent tous les jours de plus en plus:

• Que la plupart des éléments nécessaires pour faire à Montréal une Université catholique importante et florissante avec de savants professeurs et de nombreux élèves, existent dans la Cité de Montréal, et qu'il ne reste qu'à unir et lier tous ces éléments aujourd'hui séparés pour former un corps universitaire de premier ordre, qui serait un honneur et un avantage pour Montréal et pour les environs de cette grande ville et la Province en général, et qui propagerait abondamment, parmi la jeunesse instruite, de saines notions des arts, des sciences et des lettres.

• C'est pourquoi Vos Requérants supplient humblement Votre Honorable Conseil de vouloir bien prendre en sa favorable considération la dite requête de la Corporation du Collège Sainte-Marie à Montréal, et d'accéder à sa demande.

• Et Vos Requérants ne cesseront de prier.

« Novembre 1872. »

Ne peut-on pas se demander jusqu'à quel point les signataires de ces requêtes ont exprimé un sentiment personnel et réfléchi ?

Comme l'ensemble de ces documents, interprétés suivant les sympathies, prêtait à ambigüité, Mgr. l'Archevêque, pour couper court à toute interprétation équivoque, eut devoir faire à Son Eminence le Cardinal Barnabo, par voie télégraphique, les questions suivantes. Nous citons la dépêche telle qu'envoyée :

QUÉBEC, 27 Novembre 1872.

Al Cardinal Barnabo.

Primo. Décrets sur Université Laval sont-ils révoqués ? Secundo. Evêque Bourget peut-il s'adresser au Parlement avant révocation formelle ?

Réponse immédiate payée.

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Voici la réponse faite le 28 novembre :

ROME, 28 Novembre 1872.

Al Archevêque, Québec.

Négativement aux deux demandes. Explications par lettre.

BARXABO.

On pouvait déjà conclure de ces dépêches : 1<sup>o</sup> Que, quel que fût le document *attaché* de Rome à Montréal, il était de date antérieure au 28 novembre et par conséquent ne révoquait pas les décrets rendus en faveur de l'Université Laval, puisque ces décrets n'étaient pas encore révoqués le 28 novembre ; 2<sup>o</sup> Que l'obligation de ne pas s'adresser au Parlement *avant révocation formelle* ne s'appliquait pas seulement à Mgr. de Montréal, mais s'étendait à tous les catholiques. C'est du reste ce qu'a confirmé une seconde dépêche venue de Rome et adressée, parait-il, directement à Montréal.

C'était donc avec raison que l'Université Laval et ses défenseurs soutenaient, dès le commencement, que c'était à Rome, dans les circonstances actuelles, qu'il fallait s'adresser d'abord.

Le jour même de la réception de la dépêche de Rome, le Recteur s'est empressé de la communiquer officiellement au Rev. Père Recteur du Collège Ste. Marie, avec instance renouvelée de retirer la demande faite devant le Parlement, ce qui a été fait.

La question, qui se trouve ainsi réglée à Québec, pour le moment actuel, va naturellement aller se plaider de nouveau à son tribunal légitime, en Cour de Rome. Le Recteur de l'Université part prochainement accompagnant Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Québec. On peut compter que l'Université Laval ne démentira pas Mgr. l'Archevêque écrivant à Mgr. de Montréal : « Si Rome défait ce qu'elle a fait, la soumission sera franche, loyale, complète. »

